

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Question 1

Les risques sociaux sont des événements pouvant entraîner une baisse des revenus ou une augmentation des dépenses pour les individus. La protection sociale cherche à protéger les individus contre ces risques.

Un premier risque social est le chômage. Lorsqu'un individu perd son emploi, il ne perçoit plus de salaire, ce qui peut provoquer des difficultés financières et une baisse du niveau de vie.

En effet, une personne au chômage doit continuer à payer ses dépenses quotidiennes alors que ses revenus diminuent fortement.

Par exemple, un salarié licencié peut recevoir des allocations chômage afin de compenser une partie de sa perte de revenus.

Un second risque social est la vieillesse. Lorsque les individus cessent de travailler au moment de la retraite, ils ne perçoivent plus leur salaire.

En effet, les pensions de retraite permettent aux personnes âgées de continuer à disposer de revenus après leur vie active.

Par exemple, un retraité reçoit une pension financée par les cotisations sociales versées par les actifs.

Question 2

Le poids des impôts dans les recettes des administrations de sécurité sociale augmente fortement entre 1980 et 2015.

En 1980, les impôts représentent seulement 2,1 % des recettes des administrations de sécurité sociale contre 36,5 % en 2015.

On peut calculer une hausse de :

$$36,5 - 2,1 = 34,4 \text{ points.}$$

On peut aussi calculer un coefficient multiplicateur :

$$36,5 \div 2,1 \approx 17,38.$$

Le poids des impôts a donc été multiplié par plus de 17 entre 1980 et 2015.

Cela montre que les impôts prennent une place de plus en plus importante dans le financement de la Sécurité sociale.

Question 3

L'évolution des sources de financement des administrations de sécurité sociale montre que la logique d'assistance prend une place plus importante par rapport à la logique d'assurance.

La logique d'assurance repose principalement sur les cotisations sociales versées par les salariés et les employeurs. Or, le poids des cotisations sociales diminue fortement au fil du temps. Elles représentent 97,9 % des recettes en 1980 contre seulement 63,5 % en 2015.

On peut calculer une baisse de :

$$97,9 - 63,5 = 34,4 \text{ points.}$$

Dans le même temps, les impôts prennent une place croissante dans le financement de la protection sociale. La contribution sociale généralisée (CSG), créée en 1991, représente par exemple 16,8 % des recettes en 2015.

Cette évolution montre que le financement de la protection sociale repose de moins en moins uniquement sur le travail et les cotisations des salariés. Les ressources provenant des impôts permettent davantage de financer des prestations relevant de la solidarité nationale et de l'assistance.